

PUBLICATION JUDICIAIRE
SUR LA RESPONSABILITÉ DE M. FAURISSON :
LE PROBLÈME DES CHAMBRES A GAZ

Attendu que les Associations demanderessees — à qui il incombe de fixer l'objet du litige (article 4 - nouveau Code de procédure civile) — entendent rechercher la responsabilité de M. FAURISSON, pris en qualité d'historien ;

Attendu, certes, que celui-ci conteste avoir jamais pris cette qualité et déclare se contenter de n'être qu'un « spécialiste de critique de textes et de documents » ;

Mais attendu que la recherche et la critique des textes écrits constituent le principe fondamental de la démarche de l'historien et que, au surplus, en fustigeant les idées acquises d'une « Histoire officielle » et le conformisme ambiant « imposé » par les « historiens exterminationnistes », M. FAURISSON entend sauvegarder son « droit à la recherche de la vérité historique », par opposition à ce qui ne serait qu'une « vérité politique » ;

Qu'acceptant ouvertement de relever d'une école de pensée dite « révisionniste », il ne saurait, quelle que soit sa formation universitaire ou sa spécialité, refuser le débat judiciaire là où ses adversaires ont entendu l'instaurer ;

Attendu que les Tribunaux, appelés à trancher des litiges avec des matériaux exclusivement fournis par les parties, n'ont ni qualité ni compétence pour juger l'Histoire ;

Que, démunis de tout pouvoir de recherche inquisitoriale ou d'action d'office, ils n'ont pas reçu de la loi mission de décider comment doit être représenté et caractérisé tel ou tel épisode de l'Histoire Nationale ou Mondiale ;

Attendu que la vérité judiciaire, par essence relative, ne peut être que celle d'un moment, appliquée seulement aux parties en cause et que, dans ces conditions, il échappe aux Tribunaux d'imposer une thèse historique qui aurait valeur d'histoire officielle ou, même simplement, de marquer une préférence en tentant de départager les tenants de telle ou telle thèse, en fonction d'une idéologie déclarée dont ils seraient les protecteurs ou d'une prétendue objectivité dont ils seraient les détenteurs ;

Attendu, cela étant, que l'historien a, par principe, liberté pleine et entière d'exposer, selon ses vues personnelles, les faits, les actes et les attitudes des hommes ou groupements d'hommes ayant joué un rôle dans les événements qu'il choisit librement de soumettre à sa recherche ;

Qu'il n'est pas tenu au conformisme et que, en sa qualité d'homme de science et de recherche, il lui est loisible de remettre en cause des idées acquises ou des témoignages reçus, nulle période de l'Histoire humaine ne pouvant échapper « à la recherche obstinée de la vérité » ;

Que, bien plus, rien n'interdit au chercheur, s'il le souhaite, de l'histoire dite « engagée » en apportant, dans ses travaux, une dose de subjectivité ou d'idéologie supérieure à la moyenne communément admise, dès lors que les résultats d'une telle démarche intellectuelle et sa sanction restent librement soumis au seul jugement de ses pairs et de l'opinion publique ;

Attendu qu'en cet état, il reste que, si les droits de l'historien peuvent et doivent s'exercer librement, sans la caution et hors de toute surveillance des tribunaux, et si l'expression d'une opinion doit rester libre, l'historien ne saurait cependant échapper à la règle commune liant l'exercice légitime d'une liberté à l'acceptation éclairée d'une responsabilité ;

Que, pas plus qu'une autre, la recherche historique ne saurait être tenue, de manière absolue, pour un « jeu intellectuel », faisant bénéficier celui qui s'y livre à un régime particulier d'impunité ;

Attendu que, s'il est admissible que l'historien spécialiste d'une époque largement révolue peut, en toute impunité juridique, manier, voire solliciter textes et documents et contribuer ainsi, par un exercice de virtuosité historique, au renversement de statues ou à l'éradication de thèses ou croyances séculaires, un tel « jeu intellectuel » ne saurait se concevoir chez l'historien qui choisit de porter ses recherches et ses réflexions sur une période récente de l'Histoire douloureuse et tragique des hommes, sur une époque dont les témoins encore vivants et meurtris méritent égards et considération ;

Qu'alors s'impose un devoir élémentaire de prudence, qui fait l'honneur du savant et lui inspire le nécessaire « doute scientifique », dans l'incertitude où il se trouve que tous les documents et tous les témoignages sont bien parvenus au grand jour, sans exception et de quelque source que ce soit ;

Qu'il est profondément vrai que « l'Histoire se doit d'attendre que le temps permette une étude sans agressivité de certains problèmes d'horreur ». (Olga WORMSER-MIGOT - Lettre adressée à M. Robert FAURISSON le 7 novembre 1977.)

Attendu que M. Robert FAURISSON a fixé, de façon quasi-exclusive, son attention sur l'un des moyens d'extermination dont la réalité a été affirmée dès la fin du deuxième conflit mondial et la découverte du système concentrationnaire ;

Que ses écrits, et notamment ceux qui lui sont imputés à faute à l'occasion de la présente instance, tendent à écarter, par principe, tous les témoignages rapportant l'existence des chambres à gaz et à leur refuser toute valeur probante pour avoir été recueillis sous la contrainte ou grâce à des promesses ;

Que, de même, tous documents écrits sont repoussés au terme d'une analyse sémantique toujours orientée dans le sens de la négation ;

Attendu que M. FAURISSON affirme, certes, qu'il se contenterait d'un « unique témoignage » pour revenir sur sa thèse, mais que cette concession au « doute scientifique » paraît bien viser, dans l'esprit de son auteur, une preuve impossible (probatio diabolica) ;

Attendu que M. Robert FAURISSON a fixé, de façon quasi exclusive, qu'il appartient aux seuls spécialistes de peser et de juger, n'empêche pas M. FAURISSON d'affirmer, sur un ton quasi-messianique, être porteur d'une « bonne nouvelle » et d'annoncer de façon définitive que « les chambres à gaz n'ont pas existé » ;

Attendu qu'allant plus avant dans la voie de la « néantisation » des phénomènes historiques qui accaparent son attention, et procédant par un amalgame d'idées qui relève plus du discours politique que de la recherche scientifique, M. FAURISSON conclut que « le génocide des juifs », tout comme l'existence affirmée des chambres à gaz, ne forment « qu'un seul et même mensonge historique ayant permis une gigantesque escroquerie politico-financière » ;

Attendu que la méthode d'exploration « historique » ainsi adoptée, et une « falsification de l'Histoire », il reste qu'en rejetant dans le néant des mythes ce qu'il ne peut ou ne veut admettre et en se proclamant définitivement porteur de la « bonne nouvelle » et de la « vérité historique », M. FAURISSON d'affirmer, sur un ton quasi-messianique, être porteur de circonspection objective et de neutralité intellectuelle qui s'imposent au chercheur qu'il veut être ;

Attendu que ce manquement à des obligations incontestables a causé directement un préjudice moral dans la mesure où son auteur apparaît vouloir rejeter globalement, dans le même néant du mythe, les souffrances de ceux qui ont subi, par eux-mêmes ou par la disparition de membres de leur famille, les épreuves du régime concentrationnaire — alors qu'ils sont encore vivants pour en témoigner ;

Que, de même en paraissant faire admettre que les victimes du régime concentrationnaire auraient, de près ou de loin, été les auteurs et les bénéficiaires, volontaires ou involontaires d'une « gigantesque escroquerie politico-financière », et en permettant, avec une légèreté insigne mais avec conscience claire, de laisser prendre en charge, par autrui, son discours dans une intention d'apologie des crimes de guerre ou d'incitation à la haine raciale, M. FAURISSON a causé le préjudice dont les Associations demanderessees ont statutairement pris la réparation en charge ;

Que cette réparation sera assurée ainsi qu'il est dit dans le dispositif du présent jugement ;

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL,

Reçoit la LICRA, le C.A.R., l'ASSOCIATION NATIONALE DES FAMILLES DE RESISTANTS ET OTAGES MORTS POUR LA FRANCE, la FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES ET INTERNES ET FAMILLES DE DISPARUS, l'AMICALE DES DEPORTES D'AUSCHWITZ ET DES CAMPS DE HAUTE-SILESIE et le M.R.A.P. en leur action ;

Déclare l'UNION NATIONALE DES DEPORTES, INTERNES ET VICTIMES DE GUERRE recevable en son intervention ;

Dit que l'action formée par l'Association « FILS ET FILLES DES DEPORTES JUIFS DE FRANCE » vaut comme intervention volontaire ;

Condamne M. FAURISSON à payer entre les mains de la LICRA un franc (1 F) à titre de dommages-intérêts, ladite somme constituant la réparation du préjudice moral subi globalement et indivisiblement par chacune des associations.

Dit qu'en réparation de ce même préjudice, la LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME — ou telle association demanderesse — fera publier la partie du jugement ;

- 1) LE MONDE,
- 2) LE MATIN DE PARIS,
- 3) HISTORIA,

et ce, aux frais avancés par M. FAURISSON.

Déboute M. FAURISSON de toutes ses demandes.

Rejette comme non recevables ou non justifiées les interventions volontaires formées contre la LICRA par MM. Serge THION — Maurice DI SCUILLO, Gabor Tamas RITTERSPORN — Jean-Luc REDLINSKY, Jean-Gabriel COHN-BENDIT, Pierre GUILLAUME et Jacob ASSOUS.

Donne acte aux associations demanderessees de ce qu'elles déclarent ne requérir aucune condamnation à l'encontre des sociétés éditrices des journaux « le Monde » et « le Matin de Paris ».

TRIBUNAL DE PARIS

**L'entreprise de déculpabilisation
de M. Faurisson**

Le professeur lyonnais qui nie l'existence des chambres à gaz comparais-
sait hier devant la première chambre civile. Face à lui M^{es} Badinter et
Klarsfeld

AFFAIRE FAURISSON

Le 8 juillet 1981, Faurisson a été condamné (voir jugement ci-contre). Par ailleurs il a été condamné le 3 juillet par la 17ème chambre correctionnelle à 2000 F. d'amende et à 1 F de domm. et int. à M. Poliakov pour diffamation et à 3 mois de prison avec sursis et 5000 F; d'amende pour diffamation raciale et à 4000 F. d'amende à la LICRA et 6000 F au MRAP et à l'Amicale d'Auschwitz ainsi qu'à l'insertion à ses frais du jugement dans 4 publications et à sa diffusion sur Europe 1 et dans un Journal télévisé. Ces peines sont quelque chose de bien réel qu'il devra supporter si elles sont confirmées en Appel.

Voici des extraits de la plaidoirie au civil de M^e Klarsfeld au nom des F.F.D.J.F.:

Le fait d'avoir mis en question la mort des déportés a causé à chacun des membres de notre association un très grave préjudice moral direct et personnel; car il ne s'agit pas, pour nous, de défendre des idées générales, une question théorique, un idéal ou une idéologie. Il s'agit de nous opposer à la mise en question, à la négation de la mort de nos parents, de nos frères, de nos soeurs, de nos grands parents, dont nous sommes non seulement les représentants ou les porte-parole, mais aussi les héritiers sur tous les plans, matériels et moraux.

En affirmant ce que vous avez osé affirmer, vous avez d'abord atteint chacun des membres de notre association dans son honneur et dans sa dignité. "Bonne nouvelle, les chambres à gaz n'ont pas existé !" Mais alors où sont nos familles, où sont nos parents dont le souvenir ne nous quitte jamais et dont nous rêvons encore la nuit ? Ces parents qui n'ont pas été à nos côtés pour nous élever, où sont-ils M. Faurisson ? Milliardaires aux Etats-Unis, dissimulés sous de faux noms, comme les criminels nazis, quelque part en Amérique du sud ou bien installés en Israël où nous leur rendons régulièrement visite en faisant semblant de les pleurer entre deux voyages ?

M. Faurisson, vous ne nous avez pas atteint seulement dans notre honneur et dans notre dignité de FFDJF. Vous nous avez fait souffrir et vous nous faites souffrir à chaque fois que nous lisons ou que nous entendons ce qui ne serait que vos élucubrations, si votre discours n'était assez séduisant pour tous ceux qui voudraient croire que ce mal absolu qu'était le totalitarisme raciste nazi ne s'est jamais acharné contre les races dites inférieures.

Nier l'existence des chambres à gaz, proclamer l'innocence de Hitler, c'est tuer nos parents une seconde fois. Pour nous, qui avons perdu nos familles dans les chambres à gaz, quelle souffrance morale et sentimentale, quel choc pour notre sensibilité d'entendre dire que les chambres à gaz n'ont pas existé...

La souffrance de ces enfants, rescapés de l'impitoyable chasse aux Juifs, cette souffrance née en 1942 et qui se perpétue encore, vous la redoublez, vous et vos émules avec une haine de maniaque, frénétique et joyeuse. "Une bonne nouvelle pour l'humanité" Comment réagir sans horreur de notre côté quand nous sommes confrontés à une pareille abomination! Nombreux en France sont ceux choqués par la publication des déclarations de M. Faurisson, mais nous, les FFDJF, ces déclarations, elles ne nous choquent pas seulement, elles nous torturent.

A ce préjudice moral s'ajoute le fait qu'en niant l'existence des chambres à gaz, vous fomentez sciemment contre nous la haine antisémite, car c'est affirmer que les Juifs ont menti et bien entendu parmi les Juifs les premiers à mentir ce sont les FFDJF, qui ont commis une escroquerie monstrueuse. Une pareille accusation, si elle est crue par certains, elle les entraîne inévitablement à mépriser et à haïr les Juifs.

La campagne de M. Faurisson tend à effacer cette tâche, la plus noire, la plus ignoble de l'hitlérisme; cette tâche qui empêche toute tentative de réhabilitation du nazisme.

Nier le génocide dont les Juifs d'Europe ont été les victimes, c'est ouvrir la voie à cette réhabilitation. C'est pourquoi, à travers le monde, tous les propagandistes néo-nazis portent leurs efforts dans cette direction. Le mouvement auquel vous appartenez, M. Faurisson, ne doit pas être qualifié de révisionniste, mais plus exactement de néo-nazi.

Il me semble que cette haine sournoise envers les Juifs qu'on devine dans vos écrits a quelque chose de commun, bien qu'à un niveau subalterne, avec celle qui animait Hitler....

M. Faurisson, vous qui incarnez à nos yeux une haine violente et incompréhensible, vous qui êtes à nos yeux une espèce de profanateur de sépultures, sachez que nous ne vous poursuivrons jamais de notre haine, mais par la fidélité de notre mémoire à nos parents et à toutes les victimes du génocide.

AFFAIRE DE LA THÈSE DE ROQUES A L'UNIVERSITÉ DE NANTES

Les FFDJF ont immédiatement réagi en envoyant à plusieurs centaines de personnalités ainsi qu'à tous les députés de l'Assemblée Nationale le texte complet du long article de vingt pages consacré par Georges Wellers dans "Le Monde Juif" de janvier-mars 1986 à la démolition de la soi-disant "thèse" de Roques. Nous tenons à la disposition de ceux qui le désirent des exemplaires de cet important article que Serge Klarsfeld a envoyé avec la lettre suivante:

LES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE

F. F. D. J. F.

Association régie par la Loi de 1901

Madame, Monsieur

Le 24 Mai 1986

Depuis de nombreuses années, notre association mène un combat pour la justice et pour la mémoire qui s'est exprimé autant par des publications historiques précises sur la "Solution finale" que par des actions visant à faire juger certains criminels nazis, en particulier ceux ayant opéré en France et en Belgique.

Nous avons été douloureusement peiné et offensés par le fait qu'une université française ait accordé un doctorat d'université, de surcroît avec la mention "très bien", à un travail qui aurait mérité d'être rejeté par le jury chargé de diriger cette thèse et d'en contrôler la valeur historique et scientifique.

Nous ne sommes pas du tout opposés à ce que des chercheurs s'acharnent à essayer de démontrer que les chambres à gaz n'ont pas existé; leur finalité idéologique les conduit dans cette voie; ce sont des intellectuels ennemis du monde juif ou partisans de l'hitlérisme ou bien dévoyés par la tentation d'une publicité accordée à leurs travaux et qu'ils n'auraient pas récoltée sur d'autres sujets. Nous ne pouvons rien pour empêcher l'émergence de temps à autre de pareils "historiens", si ce n'est de préparer de notre côté des ouvrages de référence, tel celui que nous allons publier prochainement sur "l'historique et le fonctionnement des chambres à gaz à Auschwitz".

Par contre ce que nous ne pouvons admettre c'est la constitution sans contrôle d'un jury d'universitaires idéologiquement homogène et qui accorde une thèse à un soi-disant chercheur usant de méthodes et de procédés indignes du point de vue historique et scientifique dans la conduite de ses travaux.

Un jury honnête saisi d'un pareil sujet aurait fait appel pour contrôler la qualité et la valeur de la thèse à des experts renommés et même d'un autre bord afin de pouvoir apprécier si l'auteur de la thèse n'écartait point des témoignages, des arguments, des raisonnements, des faits notoires en la matière.

Sachant par l'expérience Faurisson à quel point la négation de l'existence des chambres à gaz atteint douloureusement les familles des victimes de la Solution finale, il était du devoir du jury de la thèse de M. Roques de prendre contact avec le Centre de Documentation Juive Contemporaine de Paris, qui fait autorité en la matière. Le point de vue du CDJC aurait certainement fait ressortir, même aux yeux d'universitaires sensibles aux idées d'extrême-droite, l'indigence et l'indignité de l'argumentation soutenue par M. Roques. Cette indigence et cette indignité rejaillissent maintenant sur l'université de Nantes et au-delà sur l'université française.

Nous vous communiquons l'article que le Professeur Georges Wellers a consacré à la thèse de M. Roques dans la revue trimestrielle du CDJC: "Le Monde Juif" janvier-mars 1986. Vous pourrez ainsi constater que le scandale soulevé par cette affaire n'est pas dû au fait qu'un chercheur, n'ayant d'ailleurs aucun lien toute sa carrière durant avec l'université, ait essayé à travers la destruction du rapport Gerstein de démontrer que les chambres à gaz n'avaient pas existé, mais beaucoup plus dans les conditions dans lesquelles ce jury a été constitué, a "dirigé" cette thèse et a rendu sa décision. Qu'arrivera-t-il demain, si guidé par cet exemple fleuriront des thèses couronnées par l'université et dont les conclusions seront historiquement et scientifiquement fantaisistes mais politiquement efficaces ?

Une enquête administrative a été ouverte par M. le Ministre de la Recherche Scientifique et des Universités. Elle devrait à l'examen du dossier conclure à l'annulation de ce doctorat d'université. Nous vous remercions de ce que vous pourrez faire, au vu de ce dossier, pour vous opposer à l'abaissement de l'université française.

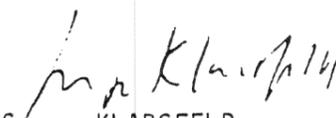
DERNIERE

MINUTE

Notre travail a porté ses fruits puisque la soutenance de la thèse de Roques vient d'être annulée, avec sanctions à l'appui pour le rapporteur de thèse et ses complices.

Merci au Ministre
Alain Devaquet.

Amicalement


Serge KLARSFELD
Président

LES FFDJF CONTRE LES REVISIONNISTES DEVANT LES TRIBUNAUX:

Première partie, le 18 Mai:

Pendant le procès Barbie, notre amie Muriel Laroque, associée de Maître Charles Libman, a plaidé au tribunal de grande instance de Paris au nom des FFDJF pour demander l'interdiction de la distribution et de la vente de la revue "Annales de l'Histoire Révisionniste" A l'initiative de Maître Bernard Jouanneau, huit associations avaient assigné les éditeurs Pierre Guillaume et Serge Thion.

Par ordonnance rendue le 25 mai, le juge des référés a fait interdiction aux éditeurs de poursuivre la distribution et la vente de leur revue et leur a décerné injonction, ainsi qu'à la NMPP d'avoir à retourner dans les locaux de cette dernière, tous les exemplaires des publications non vendues à ce jour et ce dans les 8 jours à compter du 25 mai.

Voici l'essentiel des attendus de cette ordonnance:

Attendu que l'essentiel des articles publiés tend à affirmer que l'extermination des juifs au cours de la deuxième guerre mondiale n'est qu'un mythe, faute de preuve car "aucun document n'est resté et n'a peut être jamais existé" (page 15) et que "douter de la réalité historique de "l'extermination" des juifs n'est pas seulement légitime, "mais c'est un devoir, car c'est un devoir de rechercher la "vérité historique" (conclusion de l'article de Carlo Mattogno page 107) ;

Qu'à l'appui de leur thèse, l'un des auteurs soutient, (page 78) "que les "preuves" de l'existence de "chambres à gaz" dans les prétendus "camps d'extermination" de l'Est sont constitués presque exclusivement "par des "témoignage oculaires" extrêmement suspects dont la véracité "est admise a priori par les historiens qui défendent la "réalité de l'"extermination" des juifs, et ce manque intentionnel d'esprit critique est la caractéristique essentielle "de leur méthode de travail historiographique", démarche intellectuelle à laquelle s'oppose l'histoire révisionniste ;

Attendu que Robert FAURISSON fait valoir, pour sa part, (page 151) que le témoignage essentiel qui aurait pu être retenu, celui de Rudolf HOSS, "s'effondre définitivement" pour avoir été obtenu sous la torture ;

Attendu que si les tribunaux n'ont ni qualité ni compétence pour juger l'Histoire et si les droits de l'historien peuvent et doivent s'exercer librement sans la caution et hors la surveillance des juges, l'historien ne saurait cependant échapper à la règle commune liant l'exercice légitime d'une liberté à l'acceptation d'une responsabilité ;

Attendu que la libre expression des idées et des opinions, qu'implique nécessairement l'affirmation légale que "l'imprimerie et la librairie sont libres" (article 1er de la Loi du 25 juillet 1881) ne peut subir de restriction, par la voie de la procédure du référé, qu'autant que le trouble manifestement illicite, visé par l'article 809 du Nouveau Code de Procédure Civile, se trouve constitué soit par une atteinte intolérable ou une intrusion injustifiée dans l'intimité de la vie privée d'une personne physique, soit dans une agression dont la violence extrême ou la répétition délibérée mettent la personne visée dans l'impossibilité absolue de se défendre et de répondre aux attaques qui lui sont portées, sauf à subir les effets de ce qui ne serait alors qu'une pure et simple persécution ;

Que ce trouble illicite se trouve également constitué lorsqu'une personne ou un groupe de personne se voit imposer dans l'exercice de sa liberté d'aller et venir, une atteinte particulièrement grave à des convictions les plus fondamentales de l'Homme, dont il peut être demandé légitimement le respect, alors que cette forme d'agression est de nature à constituer une provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de leur origine ou de leur appartenance ;

Attendu que Pierre GUILLAUME, éditeur de la revue "ANNALES d'Histoire Révisionniste" a délibérément diffusé son premier numéro, essentiellement consacré à la négation de l'existence du génocide juif, au moment précis où s'est ouvert le procès de Klaus BARBIE, au cours duquel se trouvent jugés des faits relatifs à cette période particulièrement douloureuse de l'histoire contemporaine ;

Que, même s'il n'est pas mentionné le nom de Klaus BARBIE dans le numéro incriminé, par la distribution et l'exposition de l'ouvrage dans tous les lieux desservis par les N.M.P.P. il a imposé au public et plus particulièrement aux familles de toutes les victimes du nazisme ainsi qu'à tous ceux qui estiment se reconnaître dans une origine juive, l'affirmation de l'irréalité d'un martyr, sans qu'ils puissent, en l'état, le contester ;

Que ce fait ne pouvait pas être ignoré de Pierre GUILLAUME, qui savait pertinemment que Robert FAURISSON avait déjà été condamné pour des propos tenus sur ce sujet ;

Attendu que l'exposition et la distribution de cet ouvrage dans des lieux accessibles au public, réalisées dans des circonstances particulières qui ne peuvent pas être considérées comme la seule expression d'une volonté de voir s'instaurer un débat historique dans des conditions normales, sont à l'évidence ressenties comme une provocation à une discrimination fondée sur l'origine d'un groupe de personne, susceptible d'entraîner actuellement troubles et réactions violentes ;

Attendu que cette situation de fait, constitutive d'un trouble manifestement illicite, impose, pour prévenir le dommage imminent ainsi créé, que soient prises, à titre provisoire, les mesures que le juge des référés - juge de la voie de fait - tire des dispositions de l'article 809 du Nouveau Code de Procédure Civile ;

Dès à présent,
adressez-nous
VOTRE COTISATION
POUR 1988
et n'hésitez pas
à nous réclamer
pour votre entourage :
des bulletins d'adhésion
et des
bons de commandes
de nos publications.

Merci

Les FFDJF ont immédiatement réagi en envoyant à plusieurs centaines de personnalités ainsi qu'à tous les députés de l'Assemblée Nationale le texte complet du long article de vingt pages consacré par Georges Wellers dans "Le Monde Juif" de janvier-mars 1986 à la démolition de la soi-disant "thèse" de Roques. Nous tenons à la disposition de ceux qui le désirent des exemplaires de cet important article que Serge Klarsfeld a envoyé avec la lettre suivante:

LES FILS ET FILLES DES DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE

F. F. D. J. F.

Association régie par la Loi de 1901

Madame, Monsieur

Le 24 Mai 1986

Depuis de nombreuses années, notre association mène un combat pour la justice et pour la mémoire qui s'est exprimé autant par des publications historiques précises sur la "Solution finale" que par des actions visant à faire juger certains criminels nazis, en particulier ceux ayant opéré en France et en Belgique.

Nous avons été douloureusement peiné et offensés par le fait qu'une université française ait accordé un doctorat d'université, de surcroît avec la mention "très bien", à un travail qui aurait mérité d'être rejeté par le jury chargé de diriger cette thèse et d'en contrôler la valeur historique et scientifique.

Nous ne sommes pas du tout opposés à ce que des chercheurs s'acharnent à essayer de démontrer que les chambres à gaz n'ont pas existé; leur finalité idéologique les conduit dans cette voie; ce sont des intellectuels ennemis du monde juif ou partisans de l'hitlérisme ou bien dévoyés par la tentation d'une publicité accordée à leurs travaux et qu'ils n'auraient pas récoltée sur d'autres sujets. Nous ne pouvons rien pour empêcher l'émergence de temps à autre de pareils "historiens", si ce n'est de préparer de notre côté des ouvrages de référence, tel celui que nous allons publier prochainement sur "l'historique et le fonctionnement des chambres à gaz à Auschwitz".

Par contre ce que nous ne pouvons admettre c'est la constitution sans contrôle d'un jury d'universitaires idéologiquement homogène et qui accorde une thèse à un soi-disant chercheur usant de méthodes et de procédés indignes du point de vue historique et scientifique dans la conduite de ses travaux.

Un jury honnête saisi d'un pareil sujet aurait fait appel pour contrôler la qualité et la valeur de la thèse à des experts renommés et même d'un autre bord afin de pouvoir apprécier si l'auteur de la thèse n'écartait point des témoignages,des arguments,des raisonnements,des faits notoires en la matière.

Sachant par l'expérience Faurisson à quel point la négation de l'existence des chambres à gaz atteint douloureusement les familles des victimes de la Solution finale,il était du devoir du jury de la thèse de M. Roques de prendre contact avec le Centre de Documentation Juive Contemporaine de Paris,qui fait autorité en la matière. Le point de vue du CDJC aurait certainement fait ressortir,même aux yeux d'universitaires sensibles aux idées d'extrême-droite,l'indigence et l'indignité de l'argumentation soutenue par M. Roques. Cette indigence et cette indignité rejaillissent maintenant sur l'université de Nantes et au-delà sur l'université française.

Nous vous communiquons l'article que le Professeur Georges Wellers a consacré à la thèse de M. Roques dans la revue trimestrielle du CDJC: "Le Monde Juif" janvier-mars 1986. Vous pourrez ainsi constater que le scandale soulevé par cette affaire n'est pas dû au fait qu'un chercheur,n'ayant d'ailleurs aucun lien toute sa carrière durant avec l'université,ait essayé à travers la destruction du rapport Gerstein de démontrer que les chambres à gaz n'avaient pas existé,mais beaucoup plus dans les conditions dans lesquelles ce jury a été constitué,a"dirigé" cette thèse et a rendu sa décision. Qu'arrivera-t-il demain,si guidé par cet exemple fleuriront des thèses couronnées par l'université et dont les conclusions seront historiquement et scientifiquement fantaisistes mais politiquement efficaces ?

Une enquête administrative a été ouverte par M. le Ministre de la Recherche Scientifique et des Universités. Elle devrait à l'examen du dossier conclure à l'annulation de ce doctorat d'université. Nous vous remercions de ce que vous pourrez faire,au vu de ce dossier,pour vous opposer à l'abaissement de l'université française.

DERNIERE

MINUTE

Notre travail a porté ses fruits puisque la soutenance de la thèse de Roques vient d'être annulée, avec sanctions à l'appui pour le rapporteur de thèse et ses complices.

Merci au Ministre
Alain Devaquet.

Amicalement

Serge Klarsfeld
Serge KLARSFELD
Président

LES FFDJF PUBLIENT DANS "JOUR J" UNE REPONSE A UN ASSASSIN DE LA MEMOIRE: FRED LEUCHTER, DONT LE RAPPORT A FAIT GRAND BRUIT.

Notre association a pris en charge en décembre dernier la publication dans La Lettre Télégraphique Juive d'une réponse scientifique détaillée de douze pages au rapport Leuchter publié par "Les Annales Révisionnistes". Voici dans "Jour J" la page introductive de cette réponse. On peut se la procurer aux FFDJF en photocopie (20F franco de port)

JOUR J

Les carences et incohérences du «Rapport Leuchter»

par Jean-Claude PRESSAC

Une démarche scientifique contre les négateurs des chambres à gaz

Le mérite de Jean-Claude PRESSAC est grand : il est devenu un des rares chercheurs spécialistes dans le monde de la technique exterminatrice des chambres à gaz; or il n'est pas juif et il a failli être révisionniste.

Après huit années d'études au Prytanée Militaire de la Flèche, J.-C.P., au lieu de devenir officier a choisi de rompre avec l'armée et d'entreprendre des études de pharmacie.

Pharmacien fraîchement diplômé, J.-C.P. a décidé aux environs de la trentaine d'écrire un roman se déroulant dans le cadre de l'Histoire-fiction et décrivant un univers résultant d'une victoire allemande dans la seconde guerre mondiale.

Parti pour se documenter en Allemagne et en Pologne, J.-C.P. y a rencontré l'univers concentrationnaire et le mécanisme de l'extermination des Juifs. Il a su surmonter ses doutes initiaux grâce à sa formation rationnelle et scientifique, ne pas céder aux avances de Faurisson et de sa clique mais au contraire n'écouter que l'appel de la vérité. Un appel exigeant et difficile car il n'impliquait pas seulement pour J.-C.P. de se consacrer à l'étude comparée des témoignages des victimes ou des bourreaux pour y rechercher les points de convergence ou de contradiction sur les chambres à gaz. La démarche à la fois originale et logique de J.-C.P. a été de se rendre à Auschwitz, dans les archives et sur le terrain, autant de fois qu'il l'a fallu: au total plus de trois mois de séjour en une quinzaine de voyages de 1979 à 1987 afin de maîtriser techniquement le sujet.

En 1982 dans le numéro 107 du «*Monde Juif*», la revue du Centre de Documentation Juive Contemporaine de Paris, dirigée par le Professeur Georges Wellers, dont les travaux dans ce domaine font autorité, J.-C.P. publie un important article intitulé: «*Les «Krematorien» IV et V de Birkenau et leurs chambres à gaz.*»

Puis, lorsque les Editions Gallimard et Le Seuil publient conjointement en 1985 «*L'Allemagne Nazie et le Génocide Juif*», cet ouvrage fondamental qui réunit les actes du Colloque de juillet 1982 de l'Ecole des Hautes Etudes et Sciences Sociales, en fait partie intégrale la contribution détaillée de J.-C.P. «*Etude et Réalisation des Krematorien IV et V d'Auschwitz-Birkenau.*»

Entre-temps, en 1983, nous avons demandé à J.-C.P. d'écrire, afin que nous le publions, un ouvrage de référence avec tous les plans et photographies nécessaires, dont le titre sera : «*Auschwitz : Technique et Fonctionnement des chambres à gaz.*»

Cet ouvrage qui fera date a nécessité de nombreuses recherches documentaires auxquelles nous avons nous-même participé, aux Etats-Unis, en Israel, en Union Soviétique, en Pologne et en RDA.

Achévé en 1988, il paraîtra en 1989 et son exceptionnelle documentation donnera probablement une impulsion à bien d'autres recherches sur le terrain et dans les archives d'Auschwitz.

Aujourd'hui J.-C.P. explique les falsifications de ce rapport Leuchter, à propos duquel Faurisson a écrit un article triomphant de trois pages dans «*Rivarol*» (27 mai 1988) qui sera l'objet sans doute de multiples autres publications dans les feuilles plus ou moins confidentielles de l'extrême-droite.

Fred Leuchter est cet ingénieur de Boston, soi-disant spécialiste des chambres à gaz en service aux Etats-Unis, dont le rapport sur l'existence des chambres à gaz à Auschwitz et à Majdanek fut communiqué au procès à Toronto du révisionniste Ernst Zündel. Comment s'est organisée la mise au point de ce rapport Leuchter ? Faurisson le rapporte dans son article :

« J'allais rendre visite à cet ingénieur les 3 et 4 février 1988. F. Leuchter ne s'était jamais posé de questions sur les «chambres à gaz» des camps allemands. Il croyait jusque-là à leur existence. Dès que je commençai à lui ouvrir mes dossiers, il prit conscience de l'impossibilité matérielle et chimique de ces «gazages». Il accepta de se rendre à Toronto pour y examiner nos documents.

Puis, aux frais d'E. Zündel, il partit pour la Pologne avec une secrétaire (sa femme), son dessinateur, un vidéo-cameraman et un interprète. Il en revint pour rédiger un rapport de 192 pages (annexes comprises) et avec 32 échantillons prélevés, d'une part, dans les crématoires d'Auschwitz et de Birkenau à l'emplacement des «gazages» homicides et, d'autre part, dans une chambre à gaz de désinfection de Birkenau. Sa conclusion était nette : il n'y avait eu aucun «gazage» homicide ni à Auschwitz, ni à Birkenau, ni d'ailleurs à Majdanek.

Les 20 et 21 avril 1988, F. Leuchter déposa à la barre du tribunal de Toronto. Il fit le récit de son enquête et développa sa conclusion. Je dis que, ces deux jours-là, j'ai assisté à la mort en direct du mythe des chambres à gaz.»

Le rapport Leuchter ne pouvait rester sans réplique précise. Nous l'avons demandée à J.-C.P.; il l'a élaborée et nous la publions.

Serge Klarsfeld, Président de l'Association
"Les Fils et Filles des Déportés Juifs de France"

A New Book Is Said to Refute Revisionist View of Holocaust

By RICHARD BERNSTEIN

A 563-page study of the Nazi gas chambers has been published in a limited edition in the United States by Serge and Beate Klarsfeld, the French Holocaust researchers and Nazi hunters. They say the volume provides a new kind of definitive scholarly documentation of the murder of millions of Jews and others during World War II.

The study is by Jean-Claude Pressac, a pharmacist who began his work doubting that the Holocaust even took place. In his research, involving some 13 visits to the site of the Auschwitz-Birkenau camp over nearly a decade, Mr. Pressac found what he presents as proof, based entirely on technical analyses of the camp, that the Holocaust was every bit as monstrous and sweeping as survivors have said.

The book, which was written in French, has been printed in an English edition by the Klarsfelds' foundation in part to counter efforts by revisionist figures both in this country and in France to propagate the notion that the Holocaust did not take place and that the gas chambers did not exist. The revisionists, who include a former history professor at the University of Lyons, Robert Faurisson, have rejected the accumulation of eyewitness testimony about the Holocaust.



A photograph of a gas chamber door from the book "Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers." A warning written on the door after the camp's liberation reads "Attention! Danger! No entry!"

The Revisionist View

The revisionist idea, based on supposedly scientific analyses of such installations as Auschwitz and propagated through newsletters, books and conferences, is that the Holocaust is a hoax invented by Jews to win sympathy for Israel and Jews elsewhere in the world.

While the notion that the Holocaust did not take place is an extreme minority view motivated, many feel, by classic anti-Semitism, Jewish groups here and abroad worry that as the remaining survivors of the death camps pass from the scene, the revisionist concept could eventually seep into mainstream opinion.

Mr. Pressac undertook research at the archives at the death camp of Auschwitz with the intention of substantiating the thesis that, in fact, the gas chambers never existed. Instead, after what he maintains was the most exhaustive study of the technical aspects of the Auschwitz-Birkenau camp ever done, he says he has proved not only that the gas chambers existed, but also that their specifications enabled them to do exactly what the Holocaust eyewitnesses said they did: murder over a million people at the Auschwitz-Birkenau camp alone in a highly efficient operation that left few material traces.

And so the publication of Mr. Pressac's "Auschwitz: Technique and Operation of the Gas Chambers" is not only an unusual addition to the Holocaust literature; it is also a personal story of scientific discovery during which, as Mr. Pressac writes in a postscript, he was converted from "revisionist" to "exterminationist."

"Pressac is the first to try to assemble all the written information,

the technical plans and specifications and to base his proof on that, so it's complementary to the other proof," said Mr. Klarsfeld, who came to New York recently to discuss the book. The other evidence referred to by Mr. Klarsfeld is the huge mass of eyewitness testimony that exists on the Holocaust.

Although the new book, an oversize volume, is the work of Mr. Pressac, a foundation created by the Klarsfelds has printed about 1,000 copies of the English edition, about one-third of which have been sent without charge

Technical analyses of the Auschwitz-Birkenau camp offer evidence.

to libraries, research institutes and Jewish organizations around the world. Information about purchasing copies can be obtained by writing to the Beate Klarsfeld Foundation, 515 Madison Avenue, New York, N.Y., 10022.

The volume produced by Mr. Pressac includes hundreds of architectural drawings of the huge labor camp, which was built in stages by the Nazis at Auschwitz-Birkenau, one of several camps used by the Nazis to exterminate Jews, gypsies, Poles and others. The drawings selected for the book by Mr. Pressac were done by the German architects and contractors who were involved in building the camp.

Mr. Pressac presents, in generally dry, unemotional language — except for occasional criticisms of the revisionists — a mountain of technical data, photographs, printed specifications for poison gas, crematory manufacturers' instructions, construction crew work slips and numerous pieces of correspondence from Nazi archives tracing the various stages in the Auschwitz-Birkenau construction.

In the postscript to his book, Mr. Pressac states some of the reasons for his early doubts that a Holocaust machinery existed. He says, for example, that on an early visit to the Auschwitz archives he looked at drawings of two large, rectangular rooms that traditional historians have long said were, respectively, an undressing room and a gas chamber where hundreds of thousands of Jews were killed.

Mr. Pressac said that on first visiting the actual site of the gas chamber — officially labeled a Leichenkeller or corpse cellar in the German documents — he found various air ducts and drainage pipes. These, he felt, would have made it impossible to use these rooms to gas people because the poison would have seeped into the numerous rooms of the rest of the building, killing everybody, including the Nazi guards.

Blocked Passage
Another problem, he writes, was that the passage between the two rooms was partly blocked by a chute large enough to accommodate corpses, so it seemed impossible that the claimed 3,000 victims a day could have passed from one to the other. The instruction manual on the Zyklon-B gas that was used, moreover, indicates that 20 hours needed to pass before it was safe to enter a room in which the gas had been used. This struck Mr. Pressac as meaning that it would have been impossible for the extermination rooms to have been emptied of corpses and refilled with

Continued on Page C14

New Book Is Said to Refute Revisionist Holocaust View

Continued From Page C11

new victims every half hour or so, as would have been necessary for such a large number of victims.

These questions have enabled the revisionists to contend that the gas chambers were actually used to disinfect prisoners' clothing but not to kill people. The rooms in question, they have argued, were simply morgues, not gas chambers, and the crematories in the rooms above them were

there to handle the normal deaths that occurred in the camp, much of which was originally built to house Russian prisoners of war.

Mr. Pressac concludes in his study that there were indeed a large number of rooms at Auschwitz used to disinfect clothes and other possessions, not for murder.

Mr. Pressac traces a detailed history of the two installations at Auschwitz where a majority of the killings of Jews took place — about 750,000, or about three-quarters of the total number at the Auschwitz camp. He argues that the gas chambers were, in fact, originally built as ordinary morgues for what started out as a prison labor camp. In 1942, however, when the decision was made to exterminate the Jews, the rooms were converted into what he calls "homicidal gas chambers" and used as such for much of 1943 and 1944.

Mr. Pressac, for example, traces the conversion of the two morgue rooms in the basement of what he calls Krematorium II, using the German term, into an undressing room and a "homicidal gas chamber." The drainage and ventilation systems that appear on some early drawings were sealed off from the rest of the buildings. A wall was built shielding the chute so passage between the undressing room and the extermination chamber was unobstructed. Gas-tight doors were installed replacing double doors that the revisionists, studying other, earlier drawings, contend would not have been installed on a gas chamber.

20 Minutes to Clear Gas

Mr. Pressac also studied the ventilation systems in the drawings for the modification of the "morgues." They show, he says, that it would be possible to evacuate the gas in about 20 minutes, allowing the room to be cleared, the corpses to be sent upstairs on an elevator and another group of victims to be brought from the undressing room into the gas chamber.

The importance of this research, Mr. Pressac writes, is that it proves on the basis of German documents alone that the Holocaust did take place.

L'abbé Buron est l'un des derniers à avoir hébergé Touvier, au sein de l'abbaye carmélite de Saint-Michel-ep-Brenne. Les gendarmes y ont débarqué en force le 23 mai. Ils ont interrogé longuement l'abbé Buron et découvert quatre valises portant le nom de « Lacroix », un des pseudonymes de Touvier. A cet instant, les gendarmes auraient expliqué à l'abbé que l'avocat Serge Klarsfeld et son organisation sont sur la piste du milicien et qu'il valait mieux pour lui que ce soit les gendarmes qui le trouvent. These repete au prieur Saint-Joseph de Nice à l'abbé Charles Moulin : « Nous n'avons qu'une heure d'avance sur l'équipe Klarsfeld. » Réalité ou intimidation? L'abbé Buron a indiqué aux gendarmes l'adresse niçoise du fugitif. Celui-ci savait depuis des mois que les gendarmes du SR de Paris étaient à ses trousses.

Marc Eisenberg, Président de l'Alliance Israélite Universelle, et membre du Conseil d'Administration de la FMS, a repris la valeureuse publication "Actualité Juive" en grande difficulté financière et qui risquait tout simplement de disparaître. Il s'est entretenu avec Serge Klarsfeld et lui a fait part de sa décision de poursuivre la ligne d'action d'A.J. de soutien à la mémoire de la Shoah en confiant à notre ami Claude Bochorberg, comme par le passé, une page du Journal.

À LA UNE

Actualité Juive | 6
N° 1571 • 15 OCTOBRE 2020

ENTRETIEN

Serge Klarsfeld

« Les négationnistes sont fascinés par la Shoah »

Depuis plus d'un demi-siècle, avec sa femme Beate, Serge Klarsfeld œuvre comme avocat et historien pour que le linceul de l'oubli n'ensevelisse pas un seul des six millions de juifs exterminés. Rencontre avec un infatigable pourfendeur de l'abjection négationniste.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ALEXIS LACROIX ET YAËL SCÉMAMA

Actualité Juive Nous voudrions conduire avec vous une réflexion sur les menaces contemporaines qui pèsent sur la transmission de la mémoire de la Shoah dans la société française. Mais revenons d'abord sur le début de votre engagement pour la mémoire. Quel était votre projet initial avec votre femme, Beate ?

Serge Klarsfeld : C'était un projet pour la mémoire juive et en particulier la mémoire des enfants juifs. Avec Beate, nous avons commencé dans les années 1970 par des actions judiciaires contre les Allemands, les organisateurs de la Solution finale, qui voulaient tuer les juifs et qui, dès 1942, étaient chargés de la politique allemande en France. Mais nous savions que si nous ne mettions pas aussi en avant la Solution finale telle qu'elle s'était passée, c'est-à-dire la volonté des Allemands, appuyée par le concours du régime de Vichy, eh bien à la fin du siècle, Pétain serait réhabilité. Le véritable obstacle à la réhabilitation de Pétain, c'était les enfants juifs qui avaient été arrêtés par la police française et déportés. Personne ne devait nier le fait que des dizaines de milliers de juifs avaient été arrêtés par les uniformes français agissant sur ordre du gouvernement de Vichy.

Sentiez-vous à cette époque une tentative française d'occulter cette réalité ?

S.K. : En 1975, j'avais étudié les manuels d'histoire des élèves de terminale, tous rédigés par des agrégés d'histoire. Ils parlaient de



l'antisémitisme, mais aucun d'eux n'évoquait la participation de Vichy dans la Solution finale. La situation était exactement la même dans d'autres pays comme les Pays-Bas et la Hongrie, dont j'avais aussi étudié les manuels. Aucun ne parlait du fait que les juifs avaient été arrêtés par la police hollandaise et que la gendarmerie hongroise

avait fait le travail des Allemands en arrêtant les juifs. Je constate donc que le phénomène est général et que pratiquement tous les pays cachent les heures sombres de leur histoire. Ma réaction devient le travail de fond, le travail historique. Écrire l'histoire de la Solution finale en France et montrer quel a été le rôle de Vichy : c'était, à mes

yeux, le meilleur rempart contre le révisionnisme.

Quel est l'état de l'opinion de la société française et la place des mouvements révisionnistes à cette période ?

S.K. : Il faut déjà rappeler qu'à cette période, les générations qui ont accepté (ou qui sont restées

indifférentes) au sort des juifs sont au pouvoir... Dans ces années-là, il y avait beaucoup de publications négationnistes aux États-Unis, en Allemagne et en France ; mais, si vous voulez, il n'y avait pas que des groupuscules qui attaquaient la mémoire juive ou ce qui s'était passé avec les juifs. Il n'y avait pas simplement cela. Il y avait le fait que, depuis 1950, l'extrême droite continuait à être antisémite et que le Parti communiste, avec ses 30 % d'électeurs, faisait de la propagande anti-israélienne et un travail de fond antijuif. À l'époque, on n'y attachait pas tellement d'importance, car on savait que deux-tiers des socialistes étaient des socialistes modérés qui partageaient l'amour d'Israël, mais il n'empêche que le travail de sape du PCF contre Israël a sans doute produit un effet très négatif. J'étais allé aux États-Unis à l'époque et, dans les librairies, il y avait à peine 300 livres sur l'histoire des juifs. Sur quoi les leaders juifs pouvaient-ils s'appuyer pour répondre ?

Robert Paxton et Michaël Marrus publient *Vichy et les juifs à la fin des années 1970*. Etes-vous convaincu par ce travail ?

S.K. : J'ai été déçu, bien que cette étude allât dans mon sens. D'une part, Paxton et Marrus ne disposaient pas de documents autres que tous ceux qui avaient été révélés jusque-là, notamment par le CDJC. Ils n'arrivaient donc pas, faute de document, à relater l'histoire de la Solution finale dans son enchaînement chronologique. Et d'autre part – et cet élément était extrêmement important pour moi –, parce qu'ils faisaient coïncider l'antisémitisme de l'État avec l'antisémitisme de la population française. J'ai toujours défendu l'inverse : les Français ont protégé les juifs.

Comment parvenez-vous, vous, à avoir accès aux archives ?

S.K. : Le procès de Cologne, que nous avions mené avec Beate, avait été salué en France, en Israël et en Allemagne, et c'est à partir de là que j'ai obtenu du ministre de l'Intérieur et de Mitterrand d'ouvrir, le premier, les archives officielles. J'ai sorti une masse de documents que j'ai publiés dans *Vichy et Auschwitz*. Il y avait dedans une première partie historique, rédigée par moi, et une seconde avec des documents en allemand que j'avais veillé à faire

traduire par des agrégés, pour qu'il n'y ait pas de problèmes de traduction. Avec ce livre, il était évident pour un certain nombre de jeunes chercheurs et d'historiens que Vichy avait participé à la Solution finale. Les Allemands devaient aussi remarquer le soutien apporté par la population française aux juifs.

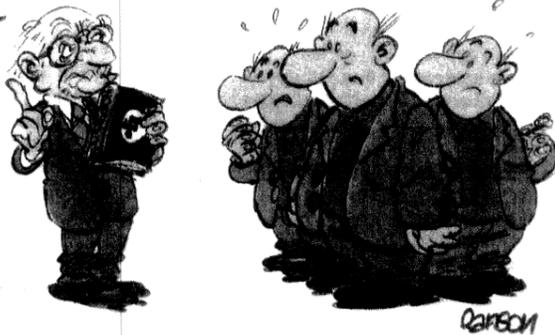
Vous le savez, la connaissance historique est indispensable mais pas suffisante pour peser dans le débat public. Quelle stratégie rhétorique avez-vous utilisée pour faire barrage aux négationnistes ?

S.K. : En ce qui concerne le rôle de Vichy, nous avons engagé des procédures judiciaires qui étaient des procédures très médiatiques. Les affaires Leguay, Papon et Touvier nous ont permis d'enseigner l'histoire de Vichy aux Français, à travers la presse, la télévision et la radio. Entre 1978 et 1998, et au-delà, nous avons enseigné aux Français l'histoire de France. Combien d'interviews y a-t-il eu de survivants qui venaient parler à la fois de la persécution par la police de Vichy et de l'aide apportée par la population française ? Cette ligne de fond, si je peux dire, a travaillé pendant vingt ans et c'était ça le véritable travail contre les négationnistes. N'importe qui a le droit de poser des questions. C'est normal. Quiconque a le droit de se demander ce qu'est une chambre à gaz, comment elles ont été créées, comment elles ont fonctionné. C'est à nous d'apporter des réponses.

Lundi 12 octobre, le président de Facebook Mark Zuckerberg a annoncé solennellement que désormais, tous les messages niant ou déformant la Shoah seraient supprimés du réseau social partout dans le monde. Comment réagissez-vous à cette annonce ?

S.K. : Cette annonce est le résultat de la campagne de la Claims Conference lancée cet été. Tous les jours, un certain nombre de personnes s'adressaient directement à Mark Zuckerberg

C'EST SCIENTIFIQUEMENT PROUVÉ QUE LES NAZIS N'ONT PAS TUÉ LES JUIFS... IL Y EN A ENCORE TROP.



pour lui demander de supprimer de ses réseaux tous les messages à contenu négationniste. J'ai été le second à m'exprimer. Cette campagne était adressée à un juif, directeur de cette énorme entreprise qu'est Facebook. Peut-être n'aurait-elle pas abouti avec quelqu'un dont la sensibilité aurait été différente... mais elle a abouti. Nous avons remercié Mark Zuckerberg d'avoir été conciliant et d'avoir compris qu'il relevait de son devoir de supprimer ces messages de haine et ces mensonges.

Cela étant dit, on sait que la nouvelle génération reste exposée aux discours de haine diffusés sur Internet sans parler des jeunes des quartiers populaires auprès desquels souvent, hélas, la mémoire de la Shoah ne passe pas. Que faut-il dire à ces jeunes ?

S.K. : Ma stratégie a toujours été d'obtenir, d'abord, que, dans la communauté scientifique mondiale, personne ne s'oppose au fait que les chambres à gaz ont existé. Aujourd'hui, il n'y a pas une personnalité scientifique dans le monde qui dit l'inverse. Sauf peut-être en Iran, et encore. Peut-être. La partie est gagnée sur le plan universitaire, au terme d'un travail fantastique. Pensez à Jean-Claude Pressac, négationniste au départ qu'avec Beate, nous avons retourné en l'envoyant à Auschwitz

quatorze fois. Aujourd'hui, son livre sur le fonctionnement des chambres à gaz a été traduit en plusieurs langues. Il a obtenu la couverture du *New York Times*. Donner des réponses à des gens intelligents, qui ont un esprit ouvert et qui peuvent se poser des questions sur la Shoah, c'est possible. Mais il y a des gens qui ne sont pas raisonnables.

Pouvez-vous préciser ?

S.K. : Des gens irrationnels qui croient à une propagande. Ces gens ne seront jamais convaincus par aucun livre, qu'ils ne regarderont d'ailleurs même pas. Ils sont convaincus par un discours qui leur plaît, parce que ça correspond à leur conviction profonde. C'est vrai que pratiquement, si on devait poser la question « croyez-vous à la Solution finale ? » à tous les maghrébins de France, le résultat serait désastreux.

Les milieux négationnistes misent-ils désormais sur la jeunesse issue de l'immigration ?

S.K. : Au départ, il faut bien admettre que l'extrême droite (c'est vrai en France, mais aussi dans les autres pays européens) se montre très hostile aux personnes issues de l'immigration. Mais c'est vrai, sans doute à peu près à partir du milieu des années 1990, qu'on a vu comment des poncifs issus de l'extrême droite la plus traditionnelle (celle des années trente) se sont immiscés progressivement dans la tête de certains jeunes des quartiers.

Qu'est-ce qui s'est passé, d'après vous, à ce moment-là, c'est-à-dire plusieurs années avant les

« L'annonce de Mark Zuckerberg est le résultat de la campagne lancée par la Claims Conference »

.../...

attentats du 11 septembre ?

S.K. : Eh bien, on a vu une première vague de complotisme arriver. On a entendu ces discours sur la « *puissance* » de ceux - les juifs - qui « *tiennent* » les principaux leviers du pouvoir, de la politique à la banque... C'était presque mot pour mot les clichés de l'extrême droite d'avant-guerre. Depuis un peu plus de vingt ans, on les retrouve dans la tête de beaucoup de jeunes issus de l'immigration... L'appui donné au combat contre l'État d'Israël, décrit comme « *colonial* », pratiquant un « *apartheid* », réactive l'extrême droite des années vingt et trente.

Ça s'est aggravé depuis l'année sanglante des attentats de janvier et de novembre 2015 en France ?

S.K. : Même les djihadistes - que l'on peut considérer comme les plus psychiquement malades et dérangés - sont agités, bien sûr, par l'islamisme, mais aussi par cet antisémitisme issu de l'extrême droite européenne.

Les années 1980 et 1990 ont vu aussi l'émergence puis le déploiement des principaux mouvements antiracistes. Ont-ils tous été immédiatement universalistes ? Ont-ils tous évité de contribuer, même involontairement, à ce que de nombreux jeunes des quartiers se sentent victimes de la France, victimes de discriminations parfois imaginaires ?

S.K. : Écoutez... Je suis quand même frappé par le fait qu'au même moment, il a commencé heureusement à être question de la Shoah dans les programmes scolaires. On réparait les grandes lacunes des années 1970... Le rôle de Vichy dans la Solution finale avec la déportation de 76 000 juifs était enfin évoqué lui aussi. Alors c'est vrai, il est possible que les enfants issus de l'immigration maghrébine aient éprouvé du ressentiment à ce moment-là en disant : « *Pourquoi les souffrances de nos parents, de nos grands-parents pendant la colonisation ne sont-elles pas enseignées de la même manière* ». Je crois qu'il aurait fallu aussi parler dans les cursus scolaires du sort, souvent très dur, réservé aux peuples colonisés. C'était un manque, et je pense qu'à cette époque-là, il a pesé, il a été ressenti douloureusement. En ce qui me concerne, chaque fois que j'ai eu l'occasion d'échanger avec des jeunes issus des banlieues où vivent les populations immigrées

- ça m'est arrivé souvent -, je leur ai parlé de la Shoah, mais j'ai compris aussi qu'ils portaient en eux la mémoire d'une histoire de souffrances, évidemment différentes de celles des juifs, cela va de soi, mais aussi jusqu'à un certain point comparables.

D'accord, mais c'est la bienveillance et même l'empathie qui vous animent. Et aussi le souci de la vérité... Dans les années 1990, n'y a-t-il pas eu justement des personnes, voire des associations, qui ont délibérément instrumentalisé ce ressentiment ?

S.K. : Il me semble que c'est surtout le soutien constant apporté par les États-Unis à Israël qui a nourri le conspirationnisme. Beaucoup de personnes issues de l'immigration l'ont ressenti avec une intense frustration. Et puis l'identification même des Israéliens avec l'Amérique a été très profonde. Dans la tête de certains, il y a eu le raisonnement suivant : « *Si les États-Unis ne sont pas destructibles, alors, en revanche,*

simple parti populiste, débarrassé de l'antisémitisme. C'est du moins ce que laissent envisager ses dernières déclarations lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv, en juillet 2020. Elle a parlé de l'« *abjection* » de la rafle, semblant même aller plus loin que la plupart des autres responsables politiques. Je crois que si le RN cessait d'être un parti d'extrême droite pour devenir un parti populiste, il y aurait matière à se réjouir. Aujourd'hui, en France, vous avez aussi une extrême gauche qui a un pied dans l'idéologie d'extrême droite. Le phénomène est décuplé par le conflit israélo-palestinien.

Justement, sur le plan philosophique, la mémoire de la Shoah contient-elle en elle-même quelque chose de particulier qui rend si furieuses, si enrégées des personnes aux motivations idéologiques si dissemblables ? Qu'est-ce qui provoque une telle fixation haineuse ?

« **Ma stratégie a toujours été d'obtenir, d'abord, que, dans la communauté scientifique mondiale, personne ne s'oppose au fait que les chambres à gaz ont existé** »

on peut chercher à détruire Israël, ou tout au moins, à l'atteindre, le blesser... ». Au moment des attentats du 11 septembre, j'ai été très triste, bouleversé, de voir des jeunes de l'immigration applaudir Ben Laden.

L'extrême droite négationniste a-t-elle désormais une « armée de réserve » dans les banlieues ?

S.K. : En tout cas, c'est l'une de ses stratégies. C'est celle d'un Alain Soral par exemple. Il veut unir la France « *blanche* » et « *chrétienne* » avec les musulmans contre les juifs. Simultanément, un parti comme le Rassemblement national est d'extrême droite, dans l'exacte mesure où il compte encore des antisémites dans ses rangs... Mais Marine le Pen, sa présidente, sait bien qu'elle n'accèdera jamais à la présidence de la République tant que sa formation politique sera « *d'extrême droite* ». Un parti d'extrême droite est par nature antisémite. Elle peut donc être tentée de transformer le RN en un

S.K. : Chez les ennemis d'Israël et des juifs, il y a aussi autre chose, je crois. On a tué des juifs en masse pendant la Seconde Guerre mondiale. Il en est resté des millions de cadavres. Tous les gens dont nous parlons, tous ces négationnistes, n'ont aucune répulsion pour la Shoah. Non. Ils sont fascinés. C'est très différent. Et ils se disent : « *Si cela a pu se produire, cela pourrait bien se reproduire...* ». Le juif alors devient une cible potentielle, dans le présent. Et puis, n'oublions pas quand même que, pour une très large majorité de Français, la mémoire de la Shoah agit, désormais, comme un barrage. De nombreuses leçons morales ont été tirées de l'extermination des juifs. Enfin, beaucoup de juifs français partagent la méfiance, voire le rejet, de beaucoup de nos compatriotes non juifs pour un islam militant. Beaucoup de Français désormais sont du côté des juifs. La Shoah est née dans le monde occidental et aujourd'hui,

le monde occidental se définit par le refus déterminé que « *ça* » revienne. Ce qui unit tous les pays occidentaux, désormais, c'est de tout faire pour qu'une nouvelle Shoah ne soit pas possible, et plus largement toute forme de résurgence totalitaire. De ce point de vue-là, la mémoire est solide. Et elle fait obstacle autant à l'islamisme fondamentaliste qu'à l'extrême gauche révolutionnaire et à l'extrême droite.

Est-on suffisamment sévère vis-à-vis des promoteurs de la haine en ligne ?

S.K. : Les magistrats ne jouent pas tous le jeu.

Que voulez-vous dire ?

S.K. : Trop souvent, ils refusent de mettre en prison un agitateur, un entrepreneur de haine, ce qui explique pourquoi Soral s'en sort...

Pourquoi Alain Soral n'est-il pas en prison ?

S.K. : Sans doute parce que les magistrats n'arrivent pas à admettre que les opinions qu'il exprime étant des délits, il n'y a aucune raison de le ménager à cause de sa célébrité.

C'est grave... Alain Soral serait donc protégé par sa visibilité ?

S.K. : Écoutez, il y a eu des précédents. Quand la jeune RFA ne voulait pas encore affronter toute l'ampleur des crimes nazis, les juges ne faisaient condamner que les sans-grades. En revanche, l'homme qui avait statué sur le sort d'un nombre très élevé de personnes échappait mystérieusement aux poursuites.

Qui d'autre que Soral est dans ce cas, aujourd'hui, en France ?

S.K. : Eh bien Éric Zemmour est souvent condamné, mais seulement à des amendes. Je crois que le réflexe des magistrats reste une certaine neutralité en matière d'opinion. Face à l'affaire Faurisson, ils n'y arrivaient pas et ont exigé une loi. Cela a été la loi Gayssot, pour laquelle je me suis battu et dont je ne remercie jamais assez son auteur... Elle nous protège. Je regrette que les sanctions, quand la justice en administre, ne concernent que les petites mains, et jamais les vedettes du négationnisme.

Dieudonné lui aussi échappe aux condamnations. Fait-il l'objet d'une mansuétude ?

S.K. : Apparemment, et on l'a vu encore récemment, avec une autre figure, Louis-Ferdinand Céline...

Écrivain sulfureux s'il en est, et admiré par toute une petite coterie parisienne et mondaine. Il y a deux ans, l'éditeur de ses œuvres, Antoine Gallimard, entendait publier aussi les pamphlets antisémites - *L'École des cadavres*, *Bagatelles pour un massacre*, *Les Beaux draps* -, tous trois interdits en France. L'idée bien sûr était de les agrémenter d'un appareil critique. Vous vous y êtes opposés, avec Pierre-André Taguieff, et vous étiez bien seuls...

S.K. : Justement, Céline fait l'objet à Paris de toutes les attentions.

Comment expliquez-vous cette incroyable mansuétude ?

S.K. : Eh bien, c'est au nom d'une liberté d'expression, selon ces gens, serait faite pour que le très grand talent soit libéré des entraves qui s'appliquent au commun des mortels. L'idée, c'est que rien ne doit limiter, empêcher le génie. On devrait, parce que le génie est génie, lui pardonner a priori tout, tous ses excès, ses infamies. Même le Premier ministre Édouard Philippe a défendu la republication des pamphlets... Ma crainte, c'est que, dans cinquante ans, elle se fera, cette republication. Les grands hommes, dans l'histoire de France, ont toujours fait l'objet d'un culte irrationnel. Et puis, si un jour, les pamphlets antisémites de Céline sont en accès libre, Soral pourra faire valoir que ce qu'il dit contre les juifs est cent fois moins virulent !

Dans cette affaire, quelle a été la motivation d'Antoine Gallimard ?

« Le négationnisme a été un aiguillon qui a permis un gigantesque travail historique »

S.K. : Cet éditeur n'a, à mon avis, aucune fascination personnelle pour cette prose antisémite. Non. Il est l'éditeur de Céline et sa motivation était littéraire, éditoriale, compléter le corpus. Il voulait offrir en Pléiade une édition complète de l'œuvre de l'auteur de *Mort à crédit*. Le problème, ce n'était pas l'éditeur. Mais plutôt les soutiens qu'il a obtenus. Beaucoup d'intellectuels qui ont défendu cette republication auraient dû s'en abstenir pour des raisons morales.

Dans ce contexte de relativisme généralisé, êtes-vous confiant, vraiment, pour la mémoire ?

S.K. : Je suis très confiant. L'avenir de la mémoire me semble assuré. Elle est garantie par tout le travail historique qui a été effectué, et puis aussi par des institutions comme le Mémorial de la Shoah, Yad Vashem, le Mémorial de l'Holocauste de Washington. L'avenir de la mémoire ne me semble pas en cause.

L'avenir de la mémoire, ou l'avenir de la trace de la mémoire ?

S.K. : Ah c'est une vraie différence oui...

Justement, la mémoire ne vous semble-t-elle pas prise dans la tenaille d'enjeux qui ne la concernent pas ?

S.K. : L'essentiel, je crois, c'est

quand même que la mémoire soit garantie par les institutions. Néanmoins, il ne faut pas être dupes. Des changements de régime peuvent toujours intervenir et là, la mémoire serait en danger. Elle pourrait alors être attaquée officiellement. Sans attendre, il faut défendre la République et s'engager à fond contre l'extrême droite et contre l'extrême gauche. C'est la République qui protège la mémoire. Les jeunes générations doivent se souvenir que rien n'est acquis. Jamais. À la dernière élection présidentielle, c'est un miracle que nous n'ayons pas eu une finale Mélenchon-Le Pen... Tout est fragile.

Dans ce combat inlassable pour la vigilance, vous avez l'oreille du président Macron ?

S.K. : Un peu pour tout ce qui a trait aux enjeux de la mémoire. Ses orientations sur ce point sont impeccables, même si sa formation antérieure ne l'y préparait pas forcément. J'ai aimé son Discours du Vel d'Hiv. Pareil pour celui qu'il a prononcé contre ce qu'il appelle les « séparatismes ». C'est la bonne ligne. Grande fermeté à l'égard de l'islamisme, de l'extrémisme musulman, et main tendue envers les personnes. Récemment, le président a pris conscience que l'autorité de l'État était désagrégée et qu'il fallait un

changement de cap.

Les derniers témoins de la Shoah disparaissent. Que sera la transmission de la mémoire quand elle ne s'incarnera plus ?

S.K. : Presque tous les survivants ont disparu et je fais moi-même partie des derniers... La mémoire se transmettra par les livres, les films. Je suis à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et nous subventionnons des dizaines de thèses françaises et allemandes. Il y a une vraie effervescence, un travail fantastique : chaque épisode de la Shoah est étudié. Je n'ai pas d'inquiétude. Maintenant, on ne va pas transmettre la mémoire de la Shoah à des gens qui ne veulent pas entendre parler. Les enseignants se plaignent de ne pas pouvoir enseigner la Shoah dans certaines banlieues pour des raisons politiques et religieuses. Je crois qu'il faut supporter ça. Les juifs ont supporté beaucoup plus dans l'histoire. Nous avons été persécutés pendant dix-neuf siècles, mais aujourd'hui, nous avons un État. On sait que, lorsqu'on est juif, on subit, et il faut avoir la force de supporter ça. Il faut aussi engager les autres pour que dans chaque société où l'on vit, on défende les valeurs opposées à celles qui ont fait le malheur du peuple juif.

L'antisémitisme est-il inévitable ?

S.K. : L'antisémitisme ne disparaîtra pas, il va durer pendant des siècles, parce que c'est toujours la faute des juifs. La nature a horreur du vide et plutôt que d'être soi-même responsable de quelque chose ou d'être malheureux sans raison, il y a les juifs. Il y a tant de souffrances dans le monde que l'antisémitisme ne peut pas disparaître. Les juifs doivent l'admettre et continuer de mériter la place qui leur revient en raison de leur intelligence, leur énergie, leur travail et leur amour de la culture. Et aussi leur soutien à Israël et la défense de la mémoire.

La mémoire de la Shoah a-t-elle gagné la bataille contre les négationnistes et ses assassins de tous bords ?

S.K. : Oui, je le crois. Et je pense même que le négationnisme a été un aiguillon qui a permis un gigantesque travail historique. Mais la bataille est aussi politique et tant que je suis vivant, je lutterai pour que ce que je défends reste inviolé. Après ma mort, je ne sais pas. L'éternité s'arrête avec moi... ■

LA PAROLE DES TÉMOINS

Elie Buzyn

91 ans

« Je témoigne pour mettre en garde la jeune génération et l'inciter à s'armer pour se battre contre l'exclusion. C'est l'exclusion qui alimente le racisme, l'antisémitisme et les haines. »

Ginette Kolinka

95 ans

« Plus je vieilliss, plus je milite contre la haine. C'est très important de dire et d'expliquer aux jeunes, que

c'est à cause de la haine dans l'homme que la Shoah a eu lieu. Tant que j'aurai la force, je témoignerai. »

Ariette Testyler

87 ans

« C'est un effort pour moi de témoigner. Il me faut des jours pour m'en remettre. Mais je le fais pour que si, un jour, les jeunes se retrouvent devant des négationnistes et des révisionnistes, ils puissent dire : « Je les ai vus. Ça a existé. »

Léa Rohatyne

95 ans

« Je ne vis que pour témoigner, pour que l'on sache ce qui s'est passé et ce que nous avons vécu. Après nous, j'ai confiance. La mémoire de la Shoah sera correctement transmise. Je n'aurai pas fait tout ça sinon, comme tant d'autres, de toutes mes forces malgré mon âge et la fatigue. »

Témoignages publiés dans *Actualité juive* entre 2018 et 2020

Publier les obscènes pamphlets de Céline, non! Publier le "Mein Kampf" d'Hitler, oui! Il s'agit du programme politique de celui qui allait devenir le maître du IIIème Reich et qui allait mettre en pratique ce programme qui avait été lu (on le présume) par tous les dirigeants politiques. Le livre que publiera Fayard n'a d'ailleurs pas pour titre "Mein Kampf" mais "Historiciser le Mal". Il n'est pas l'oeuvre de Hitler mais de deux historiens de qualité: "Florent Brayard (CNRS) et Andreas Wirsching (Institut d'Histoire Contemporaine de Munich) et il donne toutes les garanties d'encadrement et d'explication du texte.



Historiciser le mal n'est pas la réédition de *Mein Kampf*, c'est l'analyse critique et historique, répondant à toutes les exigences scientifiques, d'une source fondamentale pour l'histoire du XX^e siècle.

En 1925-1926, Adolf Hitler publie un livre, jalon dans sa conquête du pouvoir et matrice de l'idéologie nazie. Non content de livrer un récit arrangé de sa vie et de l'histoire de son parti, il présente sa « vision du monde » et énonce un grand nombre de principes, ceux qu'il mettra en œuvre une fois élu chancelier en 1933. Ceux qui annoncent et entraîneront la pire tragédie du siècle passé.

Historiciser le mal est d'autant plus nécessaire que *Mein Kampf*, tombé dans le domaine public en 2016, est distribué en France dans la traduction de 1934 et qu'il circule très largement sur internet, sans aucun cadrage historique.

Historiciser le mal comprend trois composantes de même taille :

- une nouvelle traduction de *Mein Kampf*, établie par Olivier Mannoni en collaboration avec l'équipe scientifique française ;
- un appareil critique de près de 3000 notes encadrant la lecture du texte de Hitler ;
- un ensemble de 28 introductions donnant toutes les informations nécessaires à une lecture critique de l'ouvrage.

Cet ouvrage, dirigé par Florent Brayard (CNRS) et Andreas Wirsching (*Institut für Zeitgeschichte – IfZ*), constitue une adaptation et un prolongement de l'édition scientifique de référence, publiée en 2016 par l'*IfZ*. Il a mobilisé pendant plus de quatre ans une équipe d'une dizaine d'historiens et germanistes, français et allemands, spécialistes du nazisme et de l'histoire du judaïsme : Anne-Sophie Anglaret, Olivier Baisez, Dorothea Bohnenkamp, David Gallo, Christian Ingrao, Johanna Linsler, Stefan Martens, Nicolas Patin et Marie-Bénédicte Vincent.

Des associations œuvrant pour la mémoire de la Shoah toucheront des droits dès le premier exemplaire vendu et l'intégralité des bénéfices éventuels.



Chère Beate, Cher Serge,
 לשנה טובה

Wishing you a peaceful, successful and healthy year 5781

merci pour votre soutien constant et la participation de toi Serge à la campagne #odenyigit contre Facebook. Vous avez aidé à faire de cette campagne un succès!

Ruediger Mahlo

Claims Conference Frankfurt

Shana tova umetuba Rudi



La résolution ci-dessous a été proposée aux votes des administrateurs par email le 09 septembre 2020.

La phase de votes des résolutions ayant été clôturée par email le 09 septembre 2020 à 16h00, il en ressort, après réception et validation des bulletins de votes, le résultat suivant.

Le SF et la campagne contre les contenus négationnistes sur Facebook

Des survivants de la Shoah ont demandé à Mark ZUCKERBERG, fondateur et PDG de Facebook, de retirer du réseau social les contenus négationnistes.

Des actions mémorielles ont été faites autour de ce mouvement, avec en particulier le communiqué de l'association *FILS ET FILLES DE DÉPORTÉS JUIFS DE FRANCE*.

Le SOUVENIR FRANÇAIS propose de se joindre à ce mouvement.

Suite à la phase débats et après consultation électronique du Bureau, la résolution proposée le 03-09-2020 a été modifiée et envoyée aux administrateurs le 08-09-2020 pour vote le 09-09-2020.

Résolution : Le conseil d'administration valide l'adhésion du SOUVENIR FRANÇAIS à la campagne contre les contenus négationnistes sur Facebook. Il appartient en effet à Facebook de ne pas faciliter la diffusion du négationnisme, qui, parce que contre vérité historique, est sanctionnée par la loi pénale française.

Cette résolution a été approuvée par le nombre de votes suivants :

POUR	<input type="text" value="23"/>
CONTRE	<input type="text" value="01"/>
ABSTENTION	<input type="text" value="00"/>
SANS RÉPONSE	<input type="text" value="06"/>

Le contrôleur général des armées (2S) **Serge BARCELLINI**

Président général

de l'association LE SOUVENIR FRANÇAIS

Monsieur **Haïm KORSIA**

Secrétaire général

de l'association LE SOUVENIR FRANÇAIS